

62 m/s

LE JOURNAL QUI MONTE !



Association loi 1901
Club affilié FFVL n° 10020
Centre Nautique de Wimereux
62 930 Wimereux
<http://paraille62.free.fr/>
Forum club :
http://paraille62.free.fr/index.php?option=com_wrapper&Itemid=41

Ligue Nord-Pas de Calais Vol Libre :
<http://vol.libre.free.fr>
Forum Ligue :
<http://parapentenord.free.fr/forum/index.php?board=1.0>

Comité directeur

Laurent Dewisme
Président,
correspondant site de la Crèche
dewisme7@yahoo.fr

Xavier Husson
Secrétaire
xavierhusson@wanadoo.fr

Dominique Lavallard
Trésorier
lavallard@free.fr

Mathieu Charles
Webmaster
charles.mathieu@free.fr

Serge Deschodt
Correspondant sites Blanc-Nez & Frençq
SergeDeschodt@free.fr

Damien Dewisme
Correspondant sites et site d'Equihen
damiendewisme@hotmail.com

Jean-Marie Helleboid
Correspondant site Licques
helleboid.jean-marie@wanadoo.fr

André PATTIN
*Correspondant site de Campagne
& mécanique treuil*
andre_pattin@hotmail.fr

Thierry Toulemonde
Correspondant réglementation aérienne
thierrytoulemonde@orange.fr

Edito du Président

10 parapentes, ça va, 50 bonjour les dégâts !!!

De plus en plus de parapentes qui viennent de plus en plus loin avec des prévisions météo de plus en plus fines et des parapentes de plus en plus petits qui volent de plus en plus près des maisons...

Le cocktail devient explosif : une riveraine de la falaise d'Equihen qui prend pour cible des parapentistes avec des cailloux et des patates brûlantes et que c'est pas fini ! (elle rate encore ses cibles). Un parapentiste, disons B, qui se venge en emboutissant une Boulonnaise en pleine zone de bain sur la plage d'Equihen (lui n'a pas raté sa cible), tout cela fait désordre... Damien fait désormais partie du cercle rapproché du maire d'Equihen.

C'est au prix de quelques contraintes supplémentaires que nous pourrions continuer à voler à Equihen, le respect de ces contraintes et le devoir de les faire respecter est l'affaire de tous pour un, un pour tous.

Nous avons l'interdiction formelle de Eden (qui porte mal son nom !) de décoller depuis les terrains du Conseil Général à Blériot, c'est leur droit ! le droit de propriété est encore sacré en France bien qu'il s'agisse d'un bien public...

Si vous avez une autorisation écrite d'un propriétaire pour décoller ou si vous savez décoller de la plage, alors pas de problème ! Je somme tous les parapentistes de respecter cette interdiction de décoller depuis leurs terrains, il en va de notre crédibilité durant le recours que je fais auprès du président du Conseil Général Dominique Dupilet à qui je dois remettre en mains propre notre dossier de recours gracieux dès son retour de vacances.

Des esprits s'échauffent, certains crient : aux armes parapentistes, d'autres voudraient arracher le panneau d'interdiction ☹, c'est pas original ; ils ont arraché le notre ! Surtout pas : il nous rend service ! Le public ne comprend pas cette interdiction.

Je suis confiant pour l'avenir du parapente au Blanc-Nez mais on pourra difficilement exclure certaines contraintes supplémentaires.

Si je me trompe, alors vous pourrez faire travailler votre imagination (Parapente Pride, désobéissance civile, entrée en clandestinité, égorger un poulet*, célébrer une messe anti-Eden, grand procès Staliniens...).

Nous n'en sommes pas encore là !

Bons vols à tous

Laurent

**ou sacrifier la benjamine du club !*

Paral'Aile au sol

Equihen – survol des maisons

Courrier du maire d'Equihen (septembre 2009) suite à la plainte d'une riveraine du site



DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

Téléphone : 03 21 99 05 43
Télécopie : 03 21 99 05 42

Site : www.ville-equihen-plage.fr
-mail : mairie.equihen.plage@wanadoo.fr

0683816271
n° Police

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Equihen-Plage

Equihen-Plage, le 14 Septembre 2009

Le Maire d'EQUIHEN-PLAGE

à

Monsieur DEWISME Damien
Président
Association PARAL'AILE 62
Gîtes de la Source
HESDRES
62720 WIERRE-EFFROY

Nos Réf. : C.F./C.M.

Objet : Site de vol libre d'EQUIHEN-PLAGE

Monsieur Le Président,

J'ai rencontré des riverains qui habitent sur la Commune d'EQUIHEN-PLAGE qui se plaignent du trouble de leur tranquillité qu'occasionne la pratique du parapente.

En effet, il semblerait que les parapentes volent à 2 ou 3 mètres des habitations, et ce 30 à 40 fois par jour, multiplié par le nombre de parapentes.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir le règlement de cette pratique de vol libre et vous serais reconnaissant de bien vouloir intervenir auprès des pratiquants afin de stopper ces désagréments.

Dans l'attente, recevez, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



LE MAIRE,

C. FOURCROY

S. : Merci de bien vouloir prendre contact avec le Maire d'Equihen du 05/10/2009.

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à :
Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - 2, place Albert Bécard - B.P. 17 - 62224 EQUIHEN-PLAGE

Paral'Aile au sol

Equihen – incident dans la zone de bain

Courrier du maire d'Equihen (juillet 2010) suite à la plainte d'une usagère de la plage (voir son message page suivante)



DÉPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

Téléphone : 03 21 99 05 43
Télécopie : 03 21 99 05 42

Site : www.ville-equihen-plage.fr
mail : mairie.equihen.plage@wanadoo.fr

NOS REF. : C.F./BJM

OBJET : Incident sur la plage

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'Equihen-Plage

le 21 juillet 2010

LE MAIRE D'EQUIHEN-PLAGE

à

Monsieur DEWISME Damien
Président de l'Association PARAL'AILE 62
Gites de la source

62 720 WIERRE EFFROY

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le mail que nous a adressé Mme POUREAU,
relatif à l'incident qui s'est produit le dimanche 4 juillet dernier sur la plage.

Que comptez vous faire ?

Recevez, Monsieur Le Président, l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,

C. FOURCROY

de : "Elizabeth Poureau" <elizapoureau@n

à : mairie.equihen.plage@wanadoo.fr

date : 07/07/10 23:40

objet : incident sur la plage dimanche 4 juillet

Bonjour,

je me permets de porter à votre connaissance l'incident suivant : un parapentiste qui manifestement ne maîtrisait pas les éléments est tombé sur moi alors que j'étais allongée sur le sable. Je tiens à préciser que cela s'est passé dimanche vers 16H30 alors qu'il y avait affluence en particulier dans la zone de baignade surveillée où je me trouvais. Le parapentiste est un belge, M C E domicilié à , et que d'ailleurs j'essaie (sans résultat) de joindre pour des raisons d'assurance. Pour ma part j'ai eu de la chance : rien de cassé, je m'en remettraï avec une minerve et des soins . Mais je m'interroge sur les risques que cela se reproduise et mette en danger des enfants par exemple. Je me demande s'il n'y a pas un déficit de réglementation car désormais les parapentes sont très nombreux à survoler l'aire de baignade et s'y poser.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à mon message dans l'intérêt de ceux qui comme moi aiment à fréquenter paisiblement la belle plage d'Equihen.

Elizabeth Poureau
domiciliée à Boulogne

Echanges de mail entre Madame Poureau et Laurent :

De: elizabeth poureau <elizapoureau@n
Objet: Re: incident parapente Equihen
À: "laurent dewisme" <dewisme7@yahoo.fr>
Date: Mardi 27 juillet 2010, 7h54

Elizabeth Poureau a écrit,

Bonjour Monsieur,

je vous remercie des suites sérieuses que vous avez donné à mon message à la mairie d'Equihen : je tenais en effet beaucoup à signaler ce fait afin de prévoir peut être une meilleure répartition de l'espace entre les différents usagers de la plage et de prévenir tout autre accident. Ce monsieur m'avait laissé son nom et son adresse mais effectivement depuis il ne répond plus à mes sollicitations pour obtenir les coordonnées de son assureur afin de me dédommager des frais médicaux. Je tiens à préciser cependant que immédiatement après le choc Monsieur B. est venu s'inquiéter de moi et a exprimé très correctement qu'il était désolé. Je suis actuellement en vacances , il sera possible de me joindre après le 10 aout seulement au 03 21 80 51 08.

Cordialement.

Elizabeth Poureau

Bonjour

Je suis le président du club Paral'Aile 62 qui gère le site d'Equihen. Le maire d'Equihen m'a transmis votre mail. C'est la première fois qu'un pilote blesse une tierce personne sur un de nos sites et nous comptons réagir vivement ! Nous l'avons identifié grâce à nos contacts avec la fédération Belge de vol libre, il s'agit de C. B. Il n'a ni téléphone ni mail. Il est assuré par son affiliation à cette fédération. Nous lui demandons de nous contacter par courrier et avons activé nos contacts en Belgique. La fédération Belge interviendra le cas échéant... Il faudra qu'il assume ses responsabilités (ou son assureur), devra présenter ses excuses et vous dédommager. Il sera sanctionné et interdit de vol sur nos sites. S'il ne se manifeste pas très vite, le club envisage de porter plainte avec constitution de partie civile pour mise en danger de la vie d'autrui... Nous sommes désolés et vous présentons nos excuses. Je souhaiterais vous parler pour avoir plus de détails, je suis prêt à vous rencontrer ou à vous parler au tél si vous me laissez votre numéro.

Salutations distinguées

Laurent Dewisme

0603554205

Courrier adressé au pilote ayant percuté Madame Poureau :

Association loi 1901
Club affilié FFVL N° 10020
Club agréé jeunesse et sports
Paralaile62.free.fr



Laurent Dewisme
13 rue de Froissy
62930 Wimereux
Tél : 0603554205
Dewisme7@yahoo.fr

C. B.

Le 26 juillet 2010,

Monsieur,

Suite à votre atterrissage le 4 juillet en parapente sur une plagiste dans la zone de bain sur la plage d'Equihen : il s'agit de Madame Elizabeth Poureau elizapoureau@zzzz, cette dame a contacté la mairie qui laisse planer la fermeture de notre site de parapente ...

Elle essaie de vous contacter et n'y parvient pas, aussi nous vous demandons de la contacter de toute urgence afin d'établir un constat (vous pouvez vous en procurer un auprès de votre fédération, étant licencié en Belgique, c'est à l'assurance de votre fédération de faire son métier avec la déclaration effectuée avec cette victime.

Nous vous remercions de nous communiquer les résultats de vos contacts avec cette dame.

En l'absence de réactions, nous serions contraints de porter l'affaire devant la justice en nous joignant à la plaignante en nous portant partie civile dans sa plainte pour mise en danger de la vie d'autrui ...

Souhaitant vivement en rester au constat amiable, veuillez agréer, monsieur l'expression de nos salutations distinguées

PS : en fonction des responsabilités qui ressortiront du constat, le club prendra les mesures disciplinaires adaptées.

Laurent Dewisme
Président du club Paral'Aile62

Paral'Aile au sol

Blanc Nez – interdiction de décollage

Courrier d'EDEN 62 (syndicat mixte créé par le département du Pas de Calais), nous annonçant l'interdiction de décoller de Sangatte depuis le rachat du terrain par le conservatoire du littoral



Ligue Nord Picardie de Vol Libre
Monsieur le Président
Rue de l'église d'Hesdres
62720 WIERRE EFFROY

Nos réf. : PM/XD/AL/2010-07-58

Desvres,
Le 05 juillet 2010

Dossier suivi par Xavier DOUARD

Monsieur le Président,

Je vous informe que le site de parapente situé sur la commune de Sangatte-Blériot en bord de falaise, à la sortie de Sangatte (en direction du Blanc Nez), est depuis peu la propriété du Conservatoire du Littoral.

La gestion de cette parcelle revient au Syndicat Mixte Eden 62. L'accord que vous aviez avec l'ancien propriétaire est donc caduc. Je suis par conséquent au regret de vous informer que ce site n'est plus utilisable par vos adhérents à compter de ce jour. Je vous serais reconnaissant de leur relayer l'information.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général des Services,
Philippe MINNE

Copie à Monsieur le Délégué du Conservatoire du Littoral

PAS - DE - CALAIS CONSEIL GENERAL

Syndicat Mixte EDEN 62

2, rue Claude BP 113 - 62240 DESVRES - Tél. : 03 21 32 13 74 - Fax : 03 21 87 33 07

Courrier qui sera remis en main propre à Dominique Dupilet par Laurent, accompagné d'un dossier complet :



Association loi 1901
Club affilié FFVL N° 10020
Club agréé jeunesse et sports
Paralaile62.free.fr

Monsieur Dominique Dupilet
Président du Conseil Général du Pas De Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62000 Arras

Wimereux, le 21 juillet 2010,

Monsieur le Président ,

[Nous ne vous demandons pas d'argent mais seulement un coup de pouce dans notre combat pour le maintien des parapentes dans leur milieu naturel d'origine du Cap Blanc-Nez et la réintroduction des parapentes dans leur milieu naturel du CAP Gris-Nez .](#)

Nous savons l'intérêt que vous portez à notre passion, vous nous avez assuré de votre soutien lors de la création de notre club il y a plus de 10 ans (**annexe 1**) et vous nous l'avait prouvé en appuyant l'officialisation des sites de la Crèche et du Cran aux œufs (**annexe 2**) .

Depuis plus de 10 ans nous menons une action constructive , fastidieuse et complexe en simples bénévoles auprès de professionnels mais en 2007 nous avons réalisé un dossier (**Annexe 3**) auprès du conservatoire du littoral afin d'officialiser le site du Cap-Gris-Nez résultat : une simple lettre de refus non motivée ! (**annexe 4**) nous l'avons pris comme une gifle , notre AG a été très houleuse et depuis aucun pilote de notre club n'utilise les terrains du conservatoire du littoral sur le Cap gris Nez .

Le 17 juillet 2010, nous avons été informés par Eden (**Annexe 5**) que notre convention avec l'ancien propriétaire du terrain de Blériot était dénoncée par Eden : qui nous interdit donc de décoller depuis ce terrain ,et donc de voler au Cap-Blanc-Nez , notre panneau d'information a été arraché ...

Dans ces conditions : vous êtes notre unique recours ...

Je tiens à vous signaler que le site du Cap Blanc-Nez est depuis longtemps tout à fait officiel , voir en **annexe 6** l'autorisation du propriétaire, en **annexe 7** l'accord du maire de Blériot plage en **annexe 8** l'assurance du site par notre fédération, en **annexe 9** , l'entretien du site par les bénévoles de notre club ...Aussi dans ce cas il s'agit tout simplement de la fermeture de notre plus beau site de parapente ! là, il ne s'agit plus d'une gifle mais d'un grand coup de pied au cul !!!
Comme pour les plaques minéralogiques : devons-nous enlever 62 de Paral'Aile ?

Tout ce que nous vous demandons, c'est de pouvoir continuer à décorer le ciel pour le plus grand plaisir des touristes , des restaurateurs et du conseil général qui, à notre grande satisfaction , utilise notre image (voir **annexe 3 et 10**)

Mais pour cela, il faut nous laisser utiliser une petite bande de terrain que nous entretenons et qui existe (pas besoin de dénaturer l'existant ! (**annexe 3**)) [c'est pourquoi nous vous demandons de joindre à notre convention générale \(**annexe 2** \) une annexe 3 a ci-jointe pour le Cap-Gris-Nez et une annexe 4 a ci-jointe pour le terrain de Blériot](#)

Nous comptons sur vous, sachant tout l'intérêt que vous portez aux sports aériens (vous l'avez prouvé avec le centenaire de la traversée de la Manche) sachant que le département fait beaucoup pour le développement des sports de pleine nature ...

PS : L'impact de notre activité sur le Cap Blanc-Nez est très faible puisque nous décollons depuis Blériot à faible altitude aussi lorsque nous survolons le Blanc-Nez beaucoup plus élevé, nous sommes éloignés des falaises et des nids et des pétrels fulmars (nous les survolons depuis très longtemps à la Crèche et depuis peu au Blanc-Nez et nous les revoyons chaque année ...) nos véhicules sont à Blériot sur le parking du cimetière .

Nos vols sur le Blanc-Nez représentent en moyenne 10 demi -journées par an ... C'est peu mais énorme pour nous car c'est notre site le plus élevé et le seul orienté en Nord-ouest, nous en priver : c'est nous retirer beaucoup de chances de voler et nous obliger à faire de nombreux KM pour aller sur les falaises du pays de Caux (bilan écologique désastreux) même résonnement pour le Cap-Gris-Nez unique site orienté nord ...

Nos sites de la Crèche, Cran aux Œufs et Equihen sont tous orienté ouest ...et donc ne peuvent remplacer les sites des 2 caps ! Nous pratiquons un sport de pleine nature qui a besoin de relief, la nature du Pas de Calais nous en a donné que quelques-uns , ne nous les confisquez pas !

Nous vous signalons par ailleurs que le la pratique du parapente est tout à fait compatible avec des sites sensibles (voir **annexe 12**) c'est ainsi que le parapente se pratique sur la Dune du Pyla (grand site nationale) mais aussi dans les parcs naturels nationaux ...

Je vous joins la charte FFVL de l'environnement (**annexe 13**)

Je me tiens à votre disposition pour des précisions étant donné le caractère technique de ce dossier .

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Dewisme
Président du Club Paral'Aile62
13 rue de Froissy
62930 Wimereux
tél : 06 03 55 42 05
dewisme7@yahoo.fr

Serge Deschodt
Correspondant du site du Cap-Blanc-Nez
9 clos du Sud
59470 Zegerscappel
Tél : 06 12 14 33 96
SergeDeschodt@free.fr

Damien Dewisme
Correspondant sites de parapente ligue N pas de C de Vol Libre
Rue de l'Eglise
62720 Wierre-Effroy
Tél : 06 17 07 71 52
damiendewisme@hotmail.com

Paral'Aile au sol

Entretien Olhain

17 avril. Agréablement surpris par le nombre de pilotes présents, de Go-Ailes et Paral'Aile 62, bonne ambiance et efficacité au rendez-vous, le déco est super !

C'était certes une journée de vol, tout le monde à fait un choix, mais au final tout le monde s'y retrouve, donc pas de bobo.

Dominique S.



Paral'Aile au sol

Entretien Equihen

24 juillet dernier, entretien du déco avant un après-midi de vols. Ne vous fiez pas aux apparences, ceux qui ont un outil sur la photo, il faut bien l'avouer, n'ont pas fait grand chose... Mais ils n'y sont pour rien, nos accros à la tondeuse avaient fait tout le travail avant qu'ils n'arrivent.



Paral'Aile au sol

Balise de Licques

La balise de Licques a été démontée car elle ne fonctionne plus (les réparations se montent à environ 150 euros). Nous ne souhaitons pas la replacer à Licques : mât pas assez solide, maintenance compliquée... On cherche un nouvel endroit pour cette balise : Gris-Nez (sur le réservoir d'eaux des chasseurs par exemple), dans les terres, voire Blanc-Nez ou la Crèche. Il faut que l'on tienne compte du répondeur pour le choix de l'emplacement.

Panneaux sites

Nous avons obtenu une subvention du Conseil Général du Nord pour la réalisation de 2 panneaux sites. Les sites d'Equihen et d'Olhain ont été choisis.

Paral'Aile & Pipelettes



La Baie d'Ecalgrain (Cotentin) réservée au président et à son secrétaire ! toujours les privilèges...